

LA LETTRE

DES PROFESSIONNELS DE LA VIGNE ET DU VIN

agris.ca-centrest.fr

CA

mars 2017
Numéro 1

DÉCRYPTAGE

7,52 millions hl

C'est le volume de vin importé par la France en 2016, en hausse de 5% par rapport à 2015. Un record, selon FranceAgriMer.

» C'est le record fait suite à deux années déjà marquées par de fortes hausses des volumes importés (+23% en 2014 et +11% en 2015). La majeure partie de ces volumes correspond à des vins en vrac sans indication géographique (SIG) et sans mention de cépage, provenant très majoritairement d'Espagne. La France a de plus en plus de difficultés à satisfaire la demande en vins SIG à la fois sur son propre marché mais aussi sur ses marchés d'exportation. Elle est ainsi le deuxième plus grand pays importateur de vin en vrac au monde derrière l'Allemagne. En valeur, les importations françaises atteignent 670 millions d'euros, en baisse de 1% par rapport à 2015.

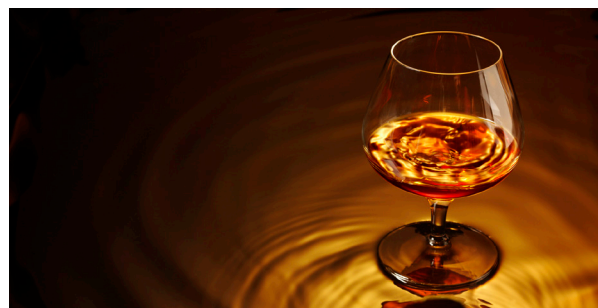
Les frontières canadiennes moins étanches

Dans le cadre de l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Canada, ce dernier lève certaines barrières tarifaires qui pénalisaient jusque-là les exportations de vins et spiritueux, lesquelles représentent près des deux tiers des exportations agricoles et agroalimentaires de la France vers ce pays.

» Le 30 octobre 2016, l'Union européenne (UE) et le Canada ont ratifié le CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement), un accord de libre-échange visant à lever, dans les secteurs agricoles et agroalimentaires, plus de 90% des barrières douanières entre les deux puissances. L'accord ménage, de part et d'autre de l'Atlantique, certains produits dits sensibles tels que les produits laitiers, les volailles et les œufs, côté canadien ; les viandes bovine et porcine, côté européen. Dans le secteur des vins et spiritueux, l'accord présente plusieurs modalités de nature à renforcer les échanges.

Suppression des droits de douane

Sachant que le Canada produit du vin sur environ 12 000 hectares contre 3,3 millions hectares dans l'UE, une amélioration des conditions ne peut qu'être profitable à l'Europe et à la France en particulier, les vins et spiritueux réalisant 66% des 600 millions d'euros de produits agricoles et agroalimentaires exportés par la France au Canada (2012). Avant le CETA, les droits de douane s'élevaient de 0,01 \$ CAN à 0,05 \$ CAN/litre pour les vins, 0,07 \$ CAN à 0,28 \$ CAN/litre pour les autres boissons fermentées (cidres, poiré) et 0,05 \$ CAN à 0,25 \$ CAN/litre pour l'alcool éthylique et les spiritueux. Le CETA acte leur suppression et s'accompagne de l'élimination d'autres obstacles importants au commerce tels que la limitation des magasins privés réservés aux producteurs canadiens, la modification des modalités de calcul de la taxe prélevée sur la distribution.



Appellations reconnues

Le CETA reprend à son compte l'accord conclu entre les deux puissances en 2003 portant sur la reconnaissance, par les autorités canadiennes, des indications géographiques européennes relatives aux vins et spiritueux. Cet accord avait permis de mettre fin à l'utilisation de termes génériques ou semi-génériques tels que California Burgundy (bordeaux californien) ou New York Champagne, ce dernier étant rebaptisé Sparkling Wine (vin pétillant). La mise en œuvre de l'accord de libre-échange va s'opérer de manière progressive à compter de 2017, parallèlement à la ratification par les différents parlements nationaux et régionaux des pays membres de l'UE.

© Raphaël Lecocq – Uni-éditions – décembre 2016

EN CLAIR

Les scénarios de l'INRA, face au changement climatique

La vigne et le vin constituent deux marqueurs du changement climatique en cours. Le projet de recherche Laccave fait œuvre de prospective pour préparer la filière aux enjeux du changement climatique.

» Pour étudier les impacts du changement climatique et les adaptations potentielles du secteur viti-vinicole français, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) a soutenu entre 2012 et 2016 le projet Laccave (Long Term Impacts and Adaptations to Climate Change in Viticulture and Enology), associant des chercheurs de plusieurs disciplines (climatologie, génétique, agronomie, œnologie, économie, sociologie...), issus de 23 équipes de l'INRA, du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), d'universités et d'écoles d'ingénieurs. Les chercheurs se sont livrés à un travail de prospective basé sur deux paramètres potentiels d'adaptation que sont les choix de localisation des vignes d'une part et l'interférence des innovations technologiques d'autre part.

Deux axes d'actions

Le choix de localisation des vignes pouvait varier d'un maintien strict dans le périmètre des vignobles actuels, jusqu'à un déplacement important, synonyme d'abandon et de création de régions viticoles, en passant par des relocalisations au sein ou aux frontières d'une aire de production. Les innovations technologiques, viticoles et œnologiques permettaient quant à elles de modifier le fonctionnement du système vignes et vins en atténuant les impacts ou tirant profit du changement climatique. Elles pouvaient emprunter différentes intensités, depuis la prolongation d'innovations actuelles, jusqu'à des innovations de rupture telles que les biotechnologies, OGM, l'association avec d'autres cultures voire avec des panneaux solaires.



Quatre scénarios

Le croisement de ces deux axes d'action a permis aux chercheurs de proposer quatre stratégies d'adaptation, à commencer par la stratégie « conservatrice » qui n'intègre que des changements à la marge dans les vignobles actuels. Dans ce scénario, le vignoble français se rétracte et se concentre sur les vins à AOP. La stratégie « innover pour rester », qui ouvre les vignobles à une large gamme d'innovations techniques, permettent de maintenir globalement les localisations actuelles. La stratégie « vignobles nomades » donne la priorité à la relocalisation des vignobles en fonction des nouvelles conditions climatiques quand la stratégie « libérale » permet de tester une situation où tout est possible partout, moyennant une double dérégulation au niveau de la production et des échanges.

Ce travail de prospective est destiné à nourrir la réflexion au sein de la filière.. ■

© Raphaël Lecocq – Uni-éditions – janvier 2017

FOCUS

IN TACT, LA CAPSULE CONNECTÉE

Fruit d'une collaboration entre le groupe d'emballages Amcor et la start-up Selinko, In Tact est une capsule connectée intégrant la technologie bancaire NFC (paiement sans contact). D'un simple scan, grâce à l'application dédiée, le consommateur peut vérifier l'authenticité de la bouteille et s'assurer que la capsule n'a jamais été tranchée, déplacée ou décollée. La capsule connectée participe à la lutte contre les marchés parallèles et la contrefaçon. Le consommateur peut quant à lui, accéder à des informations sur le vin qu'il s'apprête à déguster, et ce même après ouverture de la bouteille!

AGENDA

- 4-5 AVRIL > NARBONNE (11)
Rencontres Nationales des Vignerons Indépendants
- 22-24 MAI > LONDRES
London Wine Fair



LE GROUPE MÉDIA SOCIAL
DES MOMENTS CLÉS DE LA VIE

Éditeur: Uni-éditions, 22, rue Letellier, 75739 Paris
Cedex 15 • Directrice de la publication: Véronique
Faujour • Comité éditorial: Sophie Caron, Gilles Thierry
• Rédaction: Raphaël Lecocq • Crédits photos:
iStockphoto • Dépôt légal: mars 2017

Retrouvez-nous sur :

agris.ca-centrest.fr